

# MISSIONS DU SYNDICAT

## DÉFENSE DU MÉTIER ET ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN CONFORMITÉ

- Défense des paysans en lien avec nos partenaires (FPH, AFC...)
- Cahier des charges SIMPLES, une référence pour la crédibilité des producteurs de plantes
- Action commune avec le Sénat et auprès des politiques pour faire avancer le projet de loi sur l'herboristerie avec la FPH.
- Étude et enquête avec la FPH pour élargir la liste des allégations et proposer l'évolution de la liste des plantes autorisées à la vente
- Participation aux réunions du Conseil Spécialisé PPAM de FranceAgriMer
- Participation à la mise en place de l'interprofession des PPAM
- Diffusion d'outils pour accompagner les producteurs dans leurs activités : Guide de la réglementation, Boite à outils « Que faire en cas de contrôle », Flyers, diffusion de films...
- Prise de position du syndicat sur la réglementation
- Mutualisation des retours de contrôle des fraudes pour comprendre leur logique et les exigences
- Aide à la mise aux normes via des formations
- Projet FranAgriMer pour la mise en conformité des produits cosmétiques.
- Veille réglementaire et scientifique sur la cosmétique, les transformations alimentaires et les compléments alimentaires

## NOS MISSIONS ET ACTIVITÉS

**Une démarche politique, une démarche qualité, un réseau et la diffusion des savoirs et savoirs faire.**

SIMPLES est un syndicat professionnel dont les adhérents sont des producteurs.trices avec la Mention SIMPLES qui respectent l'ensemble du cahier des charges SIMPLES et apposent le logo SIMPLES sur leurs produits ET des producteurs.trices sans Mention SIMPLES qui participent à la vie du syndicat. Nous accueillons également avec plaisir le soutien des sympathisants.tes non producteurs.trices de plantes

## ÉCHANGES ET RÉSEAU

- Partage de pratiques, de contacts, retours d'expériences, de conseils
- Accès à un réseau et à l'entraide entre producteurs
- Lettre d'information des actualités sur les PPAM
- Accès à la documentation, ouvrages sur les PPAM et la réglementation
- Accès aux achats groupés et à la coopérative papier du syndicat

## RECONNAISSANCE DES PRATIQUES: LA MENTION SIMPLES

- Fiabilisation de la mention Simples
- Évolution et validation du cahier des charges
- Diffusion du travail du syndicat et du cahier des charges auprès des consommateurs et des distributeurs
- Organisation et validation des contrôles de producteurs.trices via le système de participation de garantie (SPG) qui correspond au contrôle par les pairs.
- Respect des contrôles et mise en conformité. Mise en place d'un comité d'éthique en cas de litiges non réglé au sein d'un massif.
- Adhésion à IFOAM en vue d'une reconnaissance des SPG au niveau international
- Travail en lien avec le Cirad (projet C03) qui vise à la reconnaissance nationale des SPG et donc à la reconnaissance de la Mention Simples au même titre que le label AB.

## DIFFUSION DES SAVOIRS ET SAVOIR FAIRE

SIMPLES est également un organisme de formations et propose des formations sur le thème de la botanique, la réglementation, la cosmétique, la distillation...